



L'Inspecteur d'Académie,
Directeur des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale

**Inspection Académique
des Bouches-du-Rhône**

Division des Personnels

Bureau des Actes Collectifs
- D.P. 2 -

Le Chef de Bureau
Carole GHIRARDI

Référence
Circulaire - CP Rentrée
2010.doc

Téléphone
04 91 99 67 52
Fax
04 91 99 67 81
Mél.
ce.dp13@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard
Charles Nédélec
13231 Marseille
Cedex 1

à

Mesdames, Messieurs les Enseignants du 1er degré
S/C de Mesdames et Messieurs
les Inspecteurs de l'Éducation Nationale
chargés de circonscription

Marseille, le 4 janvier 2010

OBJET : Inscription sur liste d'aptitude à l'emploi de conseiller pédagogique – Rentrée
scolaire 2010

Afin de faciliter les opérations de mouvement pour les postes de conseillers pédagogiques,
une liste d'aptitude à l'emploi de conseiller pédagogique a été mise en place au niveau
départemental.

I – Conditions exigées

Sont autorisés à postuler les personnels titulaires du C.A.F.I.P.E.M.F. ou C.A.E.E.A.A..

II – Inscription – Affectation

II-1 Modalités d'inscription

Les candidats qui remplissent les conditions exigées seront convoqués pour un entretien
devant une commission départementale qui se réunira **le mardi 23 février 2010, dans les
locaux de l'Inspection académique (salle 703)**.

La liste d'aptitude sera ensuite arrêtée après avis de la Commission Administrative Paritaire
Départementale (C.A.P.D.).

L'inscription sur liste d'aptitude étant valable durant 3 années scolaires, les candidats inscrits
depuis l'année 2008 sont dispensés de la réinscription.

II- 2 Affectation

Les candidats inscrits sur la liste d'aptitude seront affectés après avis de la C.A.P.D. en
fonction des vœux émis et selon le barème départemental.



2/2

III – Dépôt des candidatures

Vous trouverez le modèle de dossier de candidature à la suite de la présente circulaire.
Il vous appartient de l'éditer, le renseigner et le transmettre à votre I.E.N. **avant le mercredi 27 janvier 2010, accompagné des deux derniers rapports d'inspection et d'une enveloppe affranchie libellée à votre adresse personnelle.**

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale porteront leur avis dûment motivé pour chaque candidature et feront parvenir les dossiers au bureau D.P.2 **pour le mercredi 3 février 2010, délai de rigueur.**

Pour L'inspecteur d'Académie,
Le Secrétaire Général

Signé

Michel RICARD

**A L'EMPLOI DE
CONSEILLER PEDAGOGIQUE**

RENTREE 2010

CIRCONSCRIPTION

NOM

Prénoms :

(en lettres capitales)

NOM de Jeune-fille

(pour les femmes mariées)

NUMEN

Date de Naissance

Lieu de naissance :

N° INSEE

ETAT-CIVIL :

célibataire marié(e) veuf (veuve) divorcé(e)

Adresse personnelle à laquelle sera envoyée la convocation :

Joindre une enveloppe dûment affranchie comportant cette adresse :

POSTE ACTUELLEMENT OCCUPÉ :

(Préciser l'adresse de l'école ou l'établissement, et la ou les classes où le service est assuré et N° de téléphone)

▪ **Etablissement :**

▪ **Tél. :**

▪ **Classe occupée :**

▪ **Niveau :**

Avez-vous fait fonction de CPC ou de CPD

OUI

NON

ANNEE

Etes vous titulaire :

▪ Du CAFIPEMF généraliste ?

OUI

NON

ANNEE

▪ Du CAFIPEMF spécialisé ? Option :

OUI

NON

ANNEE

▪ Du CAPA-SH ?

Option :

OUI

NON

ANNEE

Note des deux dernières Inspections

Note / 20

Date :

Note / 20

Date :

Joindre la copie des deux derniers bulletins d'inspection

Echelon :

Date :

ETAT DES SERVICES EN QUALITE DE TITULAIRE

ETABLISSEMENT D'AFFECTION	Fonctions exercées (Adj. - Ens. Spéc. Tit. Rempl.)	Préciser Temps complet ou partiel	PERIODE Jusqu'au : 31 AOÛT 2009	DUREE		
				A	M	J
TOTAL DES SERVICES EFFECTIFS DE TITULAIRE						

Compétences professionnelles et pédagogiques particulières et projets conduits :

Motivations du candidat : *(texte manuscrit à rédiger par le candidat)*

A le

Signature du candidat

AVIS CIRCONSTANCIÉ DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE

(Sur les aptitudes du candidat aux fonctions de conseiller pédagogique)

AVIS FAVORABLE

Fait à _____, le

AVIS DEFAVORABLE

Le Président de la Commission

AVIS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DEPARTEMENTALE

AVIS FAVORABLE

AVIS DEFAVORABLE

DÉCISION DE MONSIEUR L'INSPECTEUR D'ACADEMIE, D.S.D.E.N.

INSCRIT

Fait à Marseille, le

NON INSCRIT

L'Inspecteur d'Académie,

D.S.D.E.N.